

Historique de l'enseignement primaire public et privé à Mantes

Par Paul POTIÉ (directeur d'école honoraire)

L'instruction populaire à Mantes remonte très loin dans notre histoire sans qu'il soit possible d'assigner une date précise à une institution dont le peuple lui-même n'éprouvait généralement pas le besoin.

Après l'octroi d'une charte communale par le roi Louis VI, le maire et les échevins, d'entente avec le Chapitre qui avait besoin de chantres et de servants de messe, firent donner une instruction rudimentaire à quelques enfants pauvres et bien doués.

Le lieu qui les réunissait s'appelait la Maison de la Motte ou la petite École des Enfants de Chœur; elle se trouvait à l'entrée de la rue étroite du Cloître-Notre-Dame, appelée alors ruelle de la Motte.

Des membres du clergé s'occupaient de la Petite École; ils chargèrent ensuite de ce soin des clercs nouveau tonsurés, puis des laïcs qui prirent le titre de maîtres d'école et plus tard sollicitèrent la permission d'enseigner et de tenir école à leur propre compte. Ils en reçurent l'autorisation sous condition de remplir certains services spéciaux et supplémentaires: porter l'eau bénite chez l'habitant, chanter aux cérémonies religieuses, sonner la cloche, balayer l'église.

Philippe-Auguste ordonna d'ouvrir «des écoles publiques pour l'instruction des jeunes enfants». Mantes avait depuis longtemps une École des Pauvres qui fonctionnait tant bien que mal sous l'autorité du maire et des pairs de la commune.

Elle reprit un peu de notoriété avec les encouragements et la protection du bon doyen, M^e Guillaume Culdoné[?], au xiv^e siècle. Elle fonctionne à la satisfaction générale quand elle a la chance d'avoir un maître

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 06/06/1957, puis publiée sous cette référence:

POTIÉ (Paul), *Historique de l'enseignement primaire public et privé à Mantes*. Le Mantois 8 — 1957 (nouvelle série) : Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois ». Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, p. 6-11.

[?] Son nom circule également sous la forme Culdoué, voire Couldoué. [NDÉ]

« comme Jean-Baptiste Duclos, dont les élèves savent lire le français aussi bien que le latin ».

La petite École des Pauvres poursuit sous les Bourbons son existence précaire et monotone, ballottée d'un immeuble à l'autre jusqu'à la Révolution. Le maître d'école logea longtemps dans une petite maison de la rue Cadotte où s'élève aujourd'hui le réservoir d'eau de source[?] L'École des pauvres se tint encore rue de la Gabelle, rue des Ursulines, rue Porte-aux-Saints, rue Royale.

En 1639, le maître d'école Guillaume Gasquin se vit remercié par le maire « attendu qu'il était trop nul ».

À Mantes, le maître d'école a toujours eu un traitement fixe de 180 à 200 livres.

Un décret de la Convention, du 29 Frimaire An II (19 décembre 1793), ordonne aux instituteurs, maîtres d'école, etc... de n'avoir en livres servant à instruire les enfants que ceux qui rappellent les droits de l'homme et présentent le tableau des actions héroïques et vertueuses.

Pour la mise en application de ce décret, la municipalité a adressé le 25 Pluviose An II (13 février 1794) des instructions aux père et mère ayant de jeunes enfants à instruire.

Le 12 Germinal An II (1^{er} avril 1794) un nouvel avis, publié dans toute la ville, oblige les père et mère d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires aussitôt qu'ils auront six ans accomplis.

Avis est donné à la population, par publication et affiche, que, deux fois par jour, la cloche du Temple de la Raison (l'église désaffectée) serait sonnée en tintant pour avertir parents et enfants que l'heure d'entrée à école est arrivée.

En 1794, la municipalité organisa une distribution des prix aussi solennelle que possible. Le 30 Vendémiaire An III (21 octobre 1794), une estrade est dressée devant la façade de l'hôtel de ville; elle se prolongeait sur le perron de la citoyenne Duval, épicière. De nombreux invités se pressaient autour du représentant du peuple, Charles Delacroix, qui présidait la cérémonie.

[?] Il a depuis été démolí pour être remplacé par une barre d'immeubles. Il se trouvait derrière l'hôtel de ville et l'auditoire.[NDÉ]

Sous le règne de Louis XIII, le chanoine Guériteau, curé de Sainte-Croix, fonda et dirigea à Mantes deux établissements de religieuses: les Ursulines et les Filles de la Congrégation.

Les Ursulines étaient les institutrices des jeunes filles riches, soit de la noblesse, soit de la bourgeoisie. Elles furent expulsées pendant la Révolution.

L'association religieuse de la Congrégation donnait l'instruction aux jeunes filles pauvres de la ville. Les Filles de la Congrégation suivaient la règle de saint Augustin. En 1720, elles firent élever dans la rue Maurepas et aboutissant rue de la Sangle, un nouveau bâtiment qui servit de sous-préfecture après leur expulsion.

Il existait aussi à Mantes avant 1792, un couvent des Bénédictines qui s'était établi rue de la Madeleine (rue Gambetta, à l'emplacement de la Banque Populaire)[?] vers 1650, dans un enclos du prieuré de ce nom.

Le 11 Prairial An VII (30 mai 1799) les citoyens Cyr Vivenel, président du chef-lieu de canton et Lemaître, agent national, installèrent le citoyen Hardelay et son épouse, instituteur et institutrice « au ci-devant couvent des Ursulines et leur désignèrent les lieux à occuper jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ».

Sous le Consulat, l'École des Pauvres faillit disparaître, car M. et M^{me} Hardelay quittèrent leurs fonctions et organisèrent une école payante ou pension.

Dans la séance du 20 Pluviose An XII (10 février 1804), le Conseil municipal de Mantes délibère pour rétablir en cette ville l'École dite des Pauvres.

Le 16 Thermidor suivant, le Conseil municipal, désireux parvenir à faire revivre une institution des plus utiles en faveur des enfants de parents peu fortunés de la ville, adopte les résolutions suivantes:

1. L'établissement connu sous le nom d'École des Pauvres est rétabli.
2. L'instructeur sera sédentaire et chargé comme par le passé d'instruire gratuitement tous les enfants sans pouvoir exiger de rétribution.
3. Il remplira obligatoirement les fonctions de chantre à l'église.

[?] Le bâtiment a depuis été démoli pour être remplacé par un supermarché. [NDÉ]

4. Il sera nommé par le maire sur la présentation des marguilliers-administrateurs de la Fabrique.
5. Le règlement rédigé sera soumis à l'approbation du sous-préfet.
6. L'école se tiendra rue Cadotte, à l'ancien institut de cet établissement où le maître sera logé.
7. En plus du logement, le maître de l'École des Pauvres recevra par an 124 francs de rente due par la Nation, 200 francs de traitement sur les revenus de la ville et un maximum de 180 francs (100 francs de fixe et 80 francs de casuel) de traitement et d'émoluments offerts par la Fabrique pour les fonctions de chantré.

Par arrêté en date du 4 août 1804, le maire nomme le sieur Charles Besnier, ci-devant agent du poste extrême télégraphique de la ville de Dunkerque, dans les fonctions de maître d'École des Pauvres et de chantré à la paroisse.

En plus de l'établissement des Bénédictines dont nous avons parlé, d'autres dames Bénédictines, venues de Villarceaux, choisirent pour résidence, en 1814, l'ancien hôtel de Mornay, rue aux Pois (1, rue Baudin). Cet hôtel rebâti en 1710, servait de siège, au XVIII^e siècle au bailliage de Mantes et Meulan. Les Bénédictines l'achetèrent en 1819, elles y ouvrirent une maison de retraite et un pensionnat de demoiselles sous la direction de M^{me} de Meaux, leur supérieure. En 1820, à la suite de certaines réclamations ou plaintes, elles sollicitèrent l'autorisation officielle et la reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

Le Conseil donna un avis très favorable.

La maison des dames Bénédictines trouva un appui au moins moral auprès du gouvernement de la Restauration. Elle prospéra et son accroissement fut même assez rapide. Les religieuses firent alors l'acquisition, sur le plateau des Martraits, du Clos-Pinet, dans le faubourg Saint-Lazare, avec l'intention d'élever dans cet immense terrain un vaste couvent.

La pose de la première pierre se fit en 1867. Les travaux avancèrent assez lentement; ils furent à peu près achevés en 1871. Il était de bon ton pour les gros fermiers de la région de mettre leurs filles en pension au couvent.

À la liquidation des congrégations, en 1906, les Bénédictines se retirèrent en Belgique[?].

En 1819, M^{me} Dufour de Villeneuve, propriétaire de Binanville, donna sa maison de la rue de la Sangle, pour servir d'école primaire tenue par des religieuses. Trois sœurs y demeurèrent pour enseigner à lire et à écrire aux filles pauvres de la ville. Ce fut l'école des Sœurs de Saint-André.

En même temps qu'on procédait avec une certaine solennité, le 7 octobre 1810, à l'installation des Frères de la Doctrine chrétienne, « le même jour, dit un témoin, les Sœurs ont été installées sans aucune cérémonie ».

Les Sœurs de Saint-André recevaient chaque année une subvention municipale.

Le Conseil municipal émet en 1835 un avis favorable à la reconnaissance de l'existence légale des Sœurs de Saint-André à Mantes. M. le curé Hua assure de son côté une rente perpétuelle de 1 030 francs dans le même but. M^{le} de Charenton donne également une rente de 300 francs pour l'entretien.

Cette école congréganiste servit d'école communale, d'asile et d'école maternelle jusqu'en 1883. Après l'interdiction d'enseigner aux congrégations religieuses non autorisées, les Sœurs de Saint-André ont laissé leur établissement aux mains d'une institutrice libre à ce autorisée. Aujourd'hui cette école paroissiale est devenue l'Institution Notre-Dame, dirigée par les Sœurs de Saint-André.

Le 26 décembre 1812, la municipalité fut appelée sur la suite à donner à une lettre de l'évêque de Versailles « qui se propose d'établir dans cette ville une école dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne, parce que le maître d'école des pauvres et en même temps chantre à la paroisse est insuffisant à sa fonction principale ».

Le Conseil municipal repousse la proposition de M. l'Évêque de Versailles.

Ce n'était que partie remise. En 1817, une donation de M. Narcisse Onésime Hua, curé de la paroisse, permit l'établissement d'une Petite École publique et gratuite pour les garçons desservie par trois Frères de la Doctrine chrétienne.

[?] Le couvent avait déjà périclité, faute d'élèves (voir à ce sujet *La brève histoire du couvent des Bénédictines de Mantes* par Édouard Fosse). [NDÉ]

L'école devait être placée dans une partie de l'ancien couvent des Ursulines.

Après examen de la situation, le choix s'arrêta sur une maison, propriété des hospices, qu'on loua avec promesse de vente. Elle était située rue de la Sangle, n° 662 (50, actuel) et l'on ajouta un jardin de 3 ares pris dans le jardin contigu à l'Hôtel-Dieu. En 1864, le Conseil vote des crédits pour la reconstruction complète de l'école des Frères. Cette reconstruction fut laborieuse: les travaux commencés en 1870 ne furent terminés qu'en 1871.

En 1820, l'École des Pauvres est supprimée et le Conseil municipal vote une indemnité de 200 francs au sieur Crété, le dernier maître. Il n'y a alors pour l'enseignement primaire populaire que deux écoles: l'une, gratuite, tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne, l'autre, payante, dirigée par le sieur Fouquet, maître de pension, rue Porte-aux-Saints, n° 765 *bis* (n° 58 actuel).

Or en 1844, M. Fouquet ferme son établissement. La fermeture de l'école primaire privée et le projet de création d'une seconde école congréganiste tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne décidèrent le Conseil municipal à établir une deuxième école primaire communale.

En septembre, le Conseil municipal présente à la nomination du Comité supérieur du canton de Mantes, le sieur Artoux Victor, âgé de 21 ans, instituteur à Dammartin, pour remplir les fonctions d'instituteur communal à Mantes. Il fut installé le 13 septembre 1844 dans une maison sise rue au Lait, n° 403 (rue Henri-Rivière).

Dès l'année suivante, l'école de M. Artoux était devenue insuffisante. Elle fut transférée rue Porte-aux-Saints, n° 765 *bis* (n° 58), dans l'ancien pensionnat Fouquet.

M. Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, réorganisa l'enseignement primaire par la loi du 10 avril 1867. Le Conseil municipal de Mantes est appelé à délibérer sur les différents objets relatifs à l'application de la nouvelle loi, mais il répond par la négative aux questions suggérées.

Même réponse au sujet de l'enseignement des travaux à l'aiguille, sur la gratuité de l'enseignement, sur le droit des instituteurs adjoints à un traitement et à un logement, sur la création d'une Caisse des Écoles, mais le Conseil émet néanmoins l'avis qu'il soit accordé une indemnité de

100 francs par an aux directeurs qui ouvriront un cours gratuit pour les adultes.

L'école laïque de garçons, d'abord installée rue Henri-Rivière, puis transférée rue Porte-aux-Saints, se tenait maintenant rue Royale, aujourd'hui rue Nationale, à l'ancienne imprimerie Beaumont, au n° 48, et elle y était mal installée.

En 1868, la ville de Mantes avait fait l'acquisition de deux maisons contiguës situées place du Marché-aux-Veaux (place A.-Cassan), dans le double but d'ouvrir une rue (la rue L'Évesque) qui conduirait à la rue de Lorraine, appelée à cette époque la rue aux Bœufs et d'obtenir un emplacement pour y construire une école laïque de garçons.

Ce n'est qu'en 1873 que le projet fut mis à exécution, les travaux furent effectués en 1875; l'instituteur, M. Mesnil, s'y installa. Dès l'année suivante. M. Mesnil demandait et obtenait la création d'un poste d'instituteur adjoint, au traitement de 1 000 francs par an.

À la suite des élections municipales de 1878, M. Hévre devient maire de Mantes. Sur sa proposition, la ville achète un terrain situé entre les rues de la Perle, de Sainte-Anne et de Saint-Louis (rues Castor, des Écoles et de Strasbourg, pour l'établissement d'un groupe scolaire.

Dès l'année qui suivit son installation, le maire expose au Conseil que la ville ne possède pas d'école communale de filles; que l'école dirigée par les Sœurs de Saint-André, bien qu'elle serve aux enfants de la ville, est une école libre, et il demande au Conseil de voter la création d'une école de filles dont la direction serait confiée à une institutrice laïque. Le Conseil approuve, vote un emprunt pour la construction de l'école communale de filles et de la salle d'asile et en 1881, les travaux sont en cours.

En 1883, l'école laïque de garçons, rue L'Évesque, se trouve trop à l'étroit dans ses locaux insuffisants. Il est décidé qu'elle sera transférée de la place A.-Cassan dans l'emplacement du nouveau groupe scolaire et que l'école de filles récemment créée occupera les bâtiments de l'école laïque de la rue L'Évesque primitivement destinée aux garçons. La première directrice nommée à cette école fut M^{lle} Aucourt,[?] depuis M^{me} Jullien, qui y exerça jusqu'à sa retraite.

[?] Florance Euphrosine Ancourt, née en 1854, et mariée à Louis Alexandre Julien en 1885.
[NDÉ]

Par acte notarié du 12 décembre 1859, M. Castor, ingénieur civil, et M^{me} Castor[?], avaient fait donation de 850 francs de rente 4 1/2 % à la charge la ville d'installer dans le délai d'un an et d'entretenir à perpétuité une salle d'asile suffisante pour 150 enfants au moins, admis gratuitement.

L'école maternelle qui fut construite en 1881-1882 pouvant recevoir et au delà le nombre d'enfants exigé par l'acte de donation, les Sœurs furent avisées le 1^{er} mai 1883, que la ville cesserait de les subventionner.

La section enfantine se trouvant trop resserrée à l'école de filles de la rue L'Évesque, fut transférée en 1926 dans les locaux du couvent, boulevard Duhamel et bientôt transformée en école maternelle, dirigée depuis sa création par la dévouée M^{lle} Goust.

Le Conseil municipal vote le 15 septembre 1888 la laïcisation de l'école garçons de la rue de la Sangle, tenue par les Frères de la Doctrine Chrétienne.

Comme suite à la délibération prise par le Conseil municipal, M. le Préfet, sur la proposition de l'Inspecteur d'académie, nomma M. E. Langlois[?], instituteur à La Falaise, directeur de l'école de garçons de la rue de la Sangle (3 classes) avec effet du 1^{er} octobre 1888.

M. Langlois sera nommé directeur du groupe scolaire de la rue des Écoles après la retraite de M. Mesnil, et aura M. Fosse comme successeur rue de la Sangle.

La dernière née des écoles de Mantes est l'école de filles de la rue Castor, ouverte à la rentrée d'octobre 1911.

[?] Antoine Castor (1811-1874) et Sophie Victorine Guiard (1825-1891). [NDÉ]

[?] Ernest Louis Benoît Langlois. [NDÉ]